

Notice d'aide
Poste de CCA-Inserm-Bettencourt
Programme 2025

Le calendrier :

- Date limite pour le dépôt du dossier de candidature : **7 Avril 2025**
- Audition des candidats : 18 juin 2025
- Publication des résultats : fin juin 2025
- Prise de fonction CCA : **1^{er} Novembre 2025 ou 1^{er} Mai 2026**

Préambule

Modalités

Eligibilité

Critères d'évaluation

Constitution du dossier de candidature

- Documents administratifs
- Dossier scientifique
- Documents de l'Université et du groupe hospitalier

La démarche de candidature

ANNEXE : Charte d'engagement pour les candidats lauréats

Contact :

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de : cca-inserm-bettencourt@inserm.fr

Préambule

Les postes de CCA-Inserm-Bettencourt s'adressent aux jeunes médecins, pharmaciens ou dentistes titulaires d'un doctorat en médecine, pharmacie ou odontologie et en sciences, qui initient une carrière hospitalo-universitaire et souhaitent réaliser un projet de recherche au sein d'une équipe de recherche classiquement labellisée par les grands organismes de recherche (INSERM, CNRS, CEA etc...) en partenariat avec une équipe clinique hospitalière.

Modalités

Les bénéficiaires de ces postes de CCA (ou AHU) « à temps de recherche protégé » disposeront de 50 % du temps pour leur recherche et effectueront 50 % d'activité médicale. Cette répartition du temps entre les deux activités n'est pas négociable sur l'ensemble du contrat, mais pourra faire l'objet d'une modulation dans le temps (par exemple, trois mois de recherche à plein temps, suivis de 3 mois de clinique à plein temps etc...), à condition qu'au moment des évaluations en 2^e et 3^e années le temps total dédié à la recherche ne soit pas inférieur à 50 %

La durée des postes de CCA à temps de recherche protégé est de 4 ans comme pour les CCA classiques (2 ans renouvelable deux fois un an après évaluation).

Le projet de recherche développé aura pour but de permettre au candidat d'acquérir une autonomie dans sa recherche. Son encadrement en recherche et le suivi de son projet de recherche par le responsable du laboratoire restent nécessaires pour lui permettre d'acquérir cette autonomie.

Le contrat de CCA-Inserm-Bettencourt peut être interrompu :

- soit temporairement en cas de congés maternité, maladie ou accident, séjour postdoctoral de 12 mois au maximum à l'étranger. Le contrat pourra alors être repris au retour à condition de poursuivre le projet initial dans le même cadre hospitalo-universitaire et de recherche.
- soit définitivement en cas de jugement défavorable du comité scientifique lors de l'évaluation à 2 ans ou 3 ans, ou en cas de renoncement du candidat ou de rupture du contrat entre le candidat et ses chefs de service et/ou de laboratoire.

Sélection des candidats

1.1 Eligibilité

Les candidats ne doivent pas avoir déjà débuté leur clinicat avant le démarrage du contrat.

Les candidats doivent être titulaires d'un doctorat de médecine, pharmacie ou odontologie et d'un doctorat de sciences.

Le double doctorat doit être acquis au moment de la prise de fonction de CCA-Inserm-Bettencourt. Si, lors du dépôt du dossier, le candidat n'a pas soutenu l'un ou l'autre de ses 2 doctorats, il devra apporter la preuve concrète que cette soutenance sera faite avant la prise de fonction. Si cet engagement n'était pas tenu pour une quelconque raison, le contrat de CCA-Inserm-Bettencourt serait annulé définitivement.

Les candidats doivent avoir terminé ou être en passe de terminer leur internat de médecine, pharmacie ou odontologie. Les candidats devront avoir fini leur internat depuis moins de trois ans.

Prérequis :

Les candidats doivent avoir un projet hospitalier et de recherche construit comprenant :

- Un engagement du chef de service et du doyen pour un poste de CCA ou d'AHU
- Un projet de recherche personnel, validé par le responsable du laboratoire, avec engagement de sa part d'encadrer et faciliter l'insertion du candidat dans son laboratoire.
- Un accord sur le projet de recherche entre le responsable du laboratoire et le chef de service (si différents) est nécessaire.
- Un accord du doyen s'engageant à faciliter et soutenir le projet.

Le projet de recherche doit être développé dans une structure de recherche reconnue et classiquement labellisée par les grands organismes de recherche.

1.2 Eligibilité :

Il est possible pour un candidat de présenter une deuxième fois sa candidature sous réserve d'avoir été classé en liste complémentaire lors du précédent appel à candidatures : cela implique pour le candidat en liste complémentaire qui aurait dû démarrer le clinicat en novembre de l'année N de repousser la prise de poste à l'année suivante.

1.3 Audition :

Les dossiers des candidats dont la candidature aura été jugée administrativement recevable seront soumis au jury, qui procédera à leur évaluation et qui sélectionnera les candidats pour une audition. Cette audition comportera : **10 minutes de présentation du projet** scientifique et de l'organisation pratique de sa réalisation dans le cadre hospitalo-universitaire, et environ **20 minutes de réponses aux questions du jury**.

Cette audition se fera en présentiel ou par visioconférence (Teams) pour les candidats à l'étranger.

Évaluation pour l'obtention du poste de CCA à temps de recherche protégé

L'évaluation des candidats se fera à l'appui des documents fournis, et les critères plus particulièrement retenus seront :

- La qualité du parcours du candidat
- La qualité scientifique du projet de recherche et son originalité
- La bonne adéquation organisationnelle et la maturité du projet scientifique et hospitalier
- La qualité du laboratoire d'accueil (publications de l'équipe, encadrement, management)
- La qualité des réponses lors de l'audition

Cet appel d'offres est organisé par l'Inserm et sera jugé par un jury scientifique indépendant.

Suivi et évaluation du contrat

Un jury scientifique indépendant évaluera la progression du projet et du candidat après 2 ans, 3 ans et au terme du contrat.

Cette évaluation portera sur :

- Les progrès du projet scientifique
- La maturation scientifique du candidat qui devrait évoluer d'un statut de chercheur postdoctoral à celui de chef d'une petite équipe.
- Le respect des règles du contrat et les avis des chefs du service hospitalier et du laboratoire de recherche.

Ces évaluations se feront sur des rapports écrits présentés par le candidat avant le terme des 2 premières années du contrat, puis au cours de chaque année supplémentaire.

Constitution du dossier de candidature

Le dossier devra comporter les éléments suivants :

- **Des documents administratifs et scientifiques :**
 - Informations individuelles
 - Curriculum vitae
 - Copie des diplômes
 - Liste des publications (y compris de l'équipe de recherche d'accueil) et participations à des congrès (peut comprendre des « preprints » et d'autres œuvres clairement identifiées)
 - Un résumé en 1 page maximum de la contribution personnelle principale en recherche du candidat
- **Un projet de recherche avec :**
 - Un titre
 - Des mots clefs
 - Un résumé (1 page maximum)
 - Un projet comportant une introduction, les objectifs, la méthodologie, le plan de travail et les résultats attendus (5 pages maximum)
- **Des documents de l'Université et du Groupe Hospitalier avec :**
 - Une lettre du candidat expliquant ses motivations, l'organisation hospitalière, universitaire et de recherche du projet qu'il propose et son projet professionnel.
 - Une lettre du chef de Service hospitalier s'engageant auprès du candidat pour un poste de CCA attribué pour 2 ans minimum et donnant son accord pour le projet présenté par le candidat. Le chef de service expliquera de la façon la plus précise possible les modalités concrètes qu'il envisage pour compenser le déficit de temps clinique (50% de CCA) occasionné par l'attribution de ce poste.
 - Une lettre du responsable du laboratoire (si différent) validant le projet de recherche et l'accueil du candidat et s'engageant à organiser son encadrement.
 - Un accord écrit de principe du Doyen de la Faculté pour le projet envisagé.

Si certaines signatures sont difficiles à obtenir avant la date limite de candidature, le candidat doit contacter les responsables du programme à l'adresse email : cca-inserm-bettencourt@inserm.fr
--

1. La démarche de candidature

Le dossier de candidature devra être téléchargé depuis la page d'accueil du site Eva :
<https://pro.inserm.fr/rubriques/appels-a-projets/passerelles-soins-recherche/chef-de-clinique-assistant-cca-inserm-bettencourt>

Le dossier dûment complété et renseigné devra être adressé par courrier électronique, au format pdf, **au plus tard le 7 avril 2025** à l'adresse : cca-inserm-bettencourt@inserm.fr

ANNEXE

MODELE DE CHARTE D'ENGAGEMENT (DOCUMENT A RENSEIGNER PAR LES LAURÉATS)

Je, soussigné, **Nom et prénom**, en ma qualité de titulaire d'un poste CCA-Inserm-Bettencourt, filière dont la Fondation Bettencourt Schueller est le mécène principal, m'engage à compter de la date de signature de la présente charte :

- à faire mention, du soutien de la Fondation Bettencourt Schueller dans les publications et communications, y compris de nature scientifique, matériels ou immatériels relatifs à mon projet de recherche, sans préjudice de la mention de l'Inserm ou d'autres financeurs du Projet. Cette mention sera apposée au niveau des remerciements et sera rédigée de la façon suivante, ou sous une forme similaire :

« M/Mme (**nom et prénom**), titulaire d'un poste CCA-Inserm-Bettencourt, bénéficie du soutien de la Fondation Bettencourt Schueller, mécène du programme. »

A ce titre, je prends acte que l'Inserm est autorisé par la Fondation Bettencourt Schueller à utiliser son nom et/ou son logo pour l'ensemble des communications, selon une forme et contenu compatibles avec sa vocation et sa notoriété, ses objectifs et sa mission ainsi qu'à ses standards graphiques.

- à participer aux événements que la Fondation Bettencourt Schueller pourrait organiser pour le suivi de son mécénat au programme, la communication ou l'animation de son mécénat, et auxquels je pourrai être convié, étant précisé que ces sollicitations devront être modérées afin de ne pas conduire à une désorganisation substantielle de l'activité professionnelle du titulaire du poste CCA-Inserm-Bettencourt.
- à informer, ou à faire informer par l'Inserm, la Fondation Bettencourt Schueller de toute conférence de presse et plus généralement de toute manifestation ou événement concernant mon projet de recherche, afin que les représentants de la Fondation Bettencourt Schueller soient en mesure d'y participer,
- à transmettre à l'Inserm l'ensemble des informations sur le Projet nécessaire à l'établissement des rapports scientifiques et financiers demandés par la Fondation Bettencourt Schueller dans le cadre de son soutien au Projet,
- à respecter le nom, les droits moraux et la réputation de la Fondation et des valeurs qui l'animent.

Fait

A
Le/2025

Prénom - Nom